



Les inscriptions aux examens professionnels d'attaché principal, de SAENES de classes Supérieure et Exceptionnelle et au concours d'attaché interne auront lieu du Mardi 12 septembre au Jeudi 12 octobre 2017 sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Mode d'accès	Condition de diplôme	Ancienneté	Conditions spécifiques	Nature des épreuves écrites	Natures des épreuves orales	Date des épreuves
Concours interne d'Attaché	Aucune	4 ans de service effectif au 01/01/2018	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Rédaction d'une note à partir d'un dossier	Entretien avec le jury et dossier RAEP 30' dont 5' maximum de présentation	Epreuve écrite : 1er mars 2018 Oraux : du 12 au 15 juin 2018
Examen professionnel d'Attaché principal	Aucune	3 ans de service effectif dans un corps de catégorie A au 31/12/2018	Etre au 5 ^e échelon d'Attaché	Pas d'épreuve écrite. Dossier RAEP	Entretien avec le jury et dossier RAEP 30' dont 10' au plus de présentation	Epreuve orale : du 13 au 23 mars 2018
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Supérieure dit d'avancement	Aucune	Etre au minimum au 4 ^e échelon de SAENES classe Normale	3 ans d'ancienneté de services effectifs de catégorie B	Note ou lettre administrative	Entretien avec le jury et dossier RAEP 25' dont 10' au plus de présentation	Dates académiques pour l'épreuve écrite et l'épreuve orale.
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Exceptionnelle	Aucune	Etre au minimum depuis 1 an au 5 ^e échelon de SAENES de classe Supérieure	3 ans d'ancienneté de services effectifs de catégorie B	Pas d'épreuve écrite. Dossier RAEP	Entretien avec le jury et dossier RAEP 25' dont 5' au plus de présentation	Date d'envoi du dossier RAEP : 17 novembre 2017

IMPORTANT !! Pour les conditions d'ancienneté des exams pro la situation est à apprécier au 31/12/18 sans PPCR. La recevabilité des candidatures sera étudiée sur les bases de la situation qui aurait été la leur au 31 décembre 2018 si la réforme n'était pas intervenue.